

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**



**Nombre de membres
du Conseil**

Communautaire

Titulaires : 69

Membres présents : 50

• suppléés : 1

• représentés : 5

Votants : 55

Date de la convocation :
13 Décembre 2018

Secrétaire de séance :
Christiane NANSOT

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 20 Décembre à 17 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 13 DECEMBRE 2018, s'est réuni à ROUVREL sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, BLIN, FLAMANT, WU, ROUX, BLONDEL, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT, Messieurs AUBRY, AMARA, BARRE, COTTARD, BERTRAND, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, DELANAUD (suppléant de M. DOUCHET), MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, DEPRET, DUTILLEUX, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, LECLABART, GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, REMY, VANDEVELDE, CHIRAT, DRAGONNE, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme MARCEL de M. FRANCELE, Mme BLIN de M. DURAND, M. BEAUMONT de M. CARON, M. VANOOTHEGHEM de Mme PREVOST et M. SZYROKI de M. CLEMENT

● Absents excusés :

Mesdames PREVOST (représentée par M. VANOOTHEGEM), ATTAGNANT et HALL, Messieurs FRANCELE (représenté par Mme MARCEL), DURAND (représenté par Mme BLIN), SUIN, CARON (représenté par M. BEAUMONT), TEN et M. CLEMENT (représenté par M. SZYROKI)

● Absents non excusés :

Madame MARSEILLE, Messieurs DESROUSSEAUX, BINET, LECONTE, POTTIER, VERMEIL, MOURIER, PICARD, BIECKENS, et DALRUE

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BP 2018 – BUDGET GENERAL
DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BP 2018 – BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS
DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BP 2018 – BUDGET ANNEXE ZAC D'AILLY SUR NOYE**

RAPPORT DE Monsieur Dominique LAMOTTE Vice-Président chargé des Finances

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 02 mai 2018, relative notamment au vote des budgets primitifs;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 27 septembre 2018, relative à la DM n° 1 BUDGET GENERAL,

Compte tenu des crédits disponibles et de la rigueur comptable ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

› Entérine par voie de **Décision Modificative n°2 au BP 2018 BUDGET GENERAL**, les ajustements budgétaires suivants :

Permettant les encaissements et décaissements des fonds CEE (Certificats d'Economie d'Energie) dans le cadre du TEPCV :

● **Dépenses de Fonctionnement**

73 : Impôts et taxes :

- 7388 (824) Autres taxes diverses : - 150 000 €

● **Recettes de Fonctionnement**

73 : Impôts et taxes :

- 7398 (824) Reversement restitutions prélèvement divers : - 150 000 €

● **Dépenses de Fonctionnement**

67 : Charges exceptionnelles :

- 678 (824) Autres dépenses exceptionnelles : + 562 500 €

● **Recettes de Fonctionnement**

77 : Produits exceptionnels

- 7788 (824) Autres recettes exceptionnelles : + 562 500 €

Permettant le versement du fonds de concours lié au Carrefour d'Ailly

● **Dépenses de Fonctionnement**

11 : Charges à caractère général

6281 (822) : concours divers : - 25 200 €

023 (822) : virement à la section d'investissement : + 25 200 €

● **Dépenses d'investissement**

20 : immobilisations incorporelles

204112 : + 25 200 €

● **Recettes d'investissement**

021 : virement de la section de fonctionnement : + 25 200 €

Permettant le reversement des subventions DETR liées à la MSAP (105 000 €) et aux vestiaires du Foot (36 000 €)

● **Dépenses d'investissement**

13 : Subvention d'investissement

1391 : Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables : + 141 000 €

(020 : 105 000 € / 40 : 36 000 €)

21 : Immobilisations corporelles

- 2135 (020) Installations générales, agencements, aménagements des constructions : -47 000 €

- 2128 (70) : Autres agencements et aménagements de terrains : -17 050 €

● **Recettes d'investissement**

23 : Immobilisation corporelles en cours :

2318 (40) Autres immobilisations corporelles en cours : 76 950 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

› entérine par voie de **Décision Modificative n°1 au BP 2018 BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS**, les ajustements budgétaires suivants :

● **Dépenses de Fonctionnement**

11 : Charges à caractère général

616 : assurances : - 2 000 €

6231 : Annonce et insertions : - 1000 €

611 : contrats de prestations : - 1 350 €

67 : Charges exceptionnelles

673 : annulation titre émis 2 fois: + 4350 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

› entérine par voie de **Décision Modificative n°1 au BP 2018 BUDGET ANNEXE ZAC D AILLY SUR NOYE**, les ajustements budgétaires suivants :

● **Dépenses d'investissement**

20 : immobilisations incorporelles

2031 Frais d'étude : + 1 600 €

23 : Immobilisation corporelles en cours :

2313 : Constructions : - 1 600 €

› Autorise le Président et le Vice-Président chargé des Finances à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 20 Décembre 2018

A ROUVREL

Le Président,

Pierre BOULANGER.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018

Reçu en préfecture le 27/12/2018

Affiché le

SLO

ID : 080-200070969-20181227-2018201206-DE

